



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année – N° 153

PORT-AU-PRINCE

Mercredi 27 Septembre 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- *Arrêté portant amendement de l'arrêté du 6 avril 2017 créant le Conseil National de Coordination des Médias d'État et de Service Public.*

* * *

AVIS

- *Avis autorisant le Fonctionnement de la Société Anonyme dénommée:*
« **HL IMMOBILIERS, S.A.** »
- *Acte constitutif et Statuts y annexés.*

BILANS

- *SOGE BANK.- Bilan consolidé au 30 septembre 2016*
- *SOGE BANK.- Bilan consolidé au 31 décembre 2016*

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136;

Vu l'arrêté du 6 avril 2017 créant le Conseil National de Coordination des Médias d'État et de Service Public;

Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures susceptibles de faciliter le bon fonctionnement du Conseil National de Coordination des Médias d'État et de Service Public;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de modifier certaines dispositions de l'arrêté du 6 avril 2017 susvisé;

Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication;

Et après délibération en Conseil des ministres;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le présent arrêté porte amendement de l'arrêté du 6 avril 2017 créant le Conseil National de Coordination des Médias d'État et de Service Public.

Article 2- Les modifications apportées à l'arrêté du 6 avril 2017 créant le Conseil National de Coordination des Médias d'État et de Service Public sont les suivantes :

L'article 8 se lit désormais comme suit :

« **Article 8.**- L'État, à travers le Secrétariat Général de la Présidence de la République, met à la disposition du Conseil les moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à l'accomplissement de son mandat.»

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Culture et de la Communication.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 septembre 2017, An 214^e de l'Indépendance.

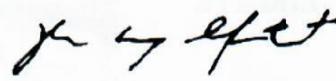
Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de la Culture et de la Communication



Limond TOUSSAINT